



# COMMUNE AULNAY SUR MAULDRE

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mr Jean-Christophe CHARBIT.

**PRESENTS :** Pierre BIVAS, Nicolas BOYER, Catherine CHANDOLAS, Jean-Christophe CHARBIT, Claire DOMINGUEZ, Yann-Fabrice FAUCILLE, Alexandre GUILLOT, Aysel INCE-CONTAY, Philippe LE PECHEUR, Myriam PAVIE, Laurent PHILIPPE, Estelle ROMEO, Virginie SAVOCA, Aynkaran SRIKARAN, Nathalie VASSAUX

**REPRESENTES :**

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Claire DOMINGUEZ

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation : 18/03/2026

Date d'affichage : 18/03/2026

Secrétaire de séance : Claire DOMINGUEZ

### **Liste des délibérations :**

1. Approbation du PV du 27.02.2026
2. Election du maire
3. Election des adjoints au maire

Monsieur le Maire sortant prend la parole pour dire quelques mots, et proclame les résultats du scrutin du 15 mars 2026 :

Liste « Imaginons Aulnay autrement » 422 voix soit 60,72 % des suffrages exprimés – 12 sièges

Liste « Vivre ensemble à Aulnay » 273 voix soit 39,28 % des suffrages exprimés – 3 sièges

### **1. Approbation du PV du conseil municipal du 27 février 2026**

Aucune modification n'est apportée au procès-verbal des délibérations du dernier conseil municipal du 27/02/2026.

Madame Catherine CHANDOLAS, doyenne de l'assemblée prend la présidence et donne lecture des articles L2122-1, L2122-4 et L2122-7 du CGCT

### **2. Election du maire**

Désignation des assesseurs : Aynkaran SRIKARAN et Alexandre GUILLOT

Se porte candidat : Philippe LE PÊCHEUR, qui est élu avec 12 voix - 3 bulletins blancs

Philippe LE PÊCHEUR est proclamé Maire, et prend la présidence de la séance.

Madame CHANDOLAS lui remet son écharpe. Monsieur le Maire prononce un discours.

### **3. Election des adjoints au maire**

Détermination du nombre d'adjoints : Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 4 adjoints au Maire au maximum.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Se portent candidats :

- Madame Aysel INCE CONTAY
- Monsieur Laurent PHILIPPE
- Madame Nathalie VASSAUX
- Monsieur Pierre BIVAS

Chacun obtient 12 voix, 3 bulletins blancs

Sont élus Adjoints au Maire :

- Madame Aysel INCE CONTAY – Affaires Scolaires, péri et extrascolaires, Affaires juridiques
- Monsieur Laurent PHILIPPE - Travaux et Urbanisme
- Madame Nathalie VASSAUX- Affaires Sociales et Solidarités
- Monsieur Pierre BIVAS – Finances

Monsieur le Maire remet son écharpe à chaque adjoint.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte des élus.

La séance est levée à 9 h 40.

Monsieur le Maire invite les personnes présentes à un moment de convivialité.

Le Maire,



Philippe LE PÊCHEUR

La secrétaire,

Claire DOMINGUEZ